DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022 À 16 H 00

Rapport N° 4

RÉPONSE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND AUX 40 PROPOSITIONS DE LA CONVENTION CITOYENNE

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Odile VIGNAL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS, Sylviane TARDIEU pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES, Dominique ADENOT pouvoir à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Anna AUBOIS pouvoir à Lucas PEYRE, Géraldine BASTIEN pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Marianne MAXIMI pouvoir à Diego LANDIVAR, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Cécile LAPORTE

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Wendy LAFAYE

Nicaise JOSEPH arrive après le vote de la question n°1.

Diego LANDIVAR arrive avant la fin du débat de la question n°2.

Sylviane TARDIEU quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 et donne pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES.

Wendy LAFAYE quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 sans laisser de pouvoir et revient pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°7 et n°8.

Diego LANDIVAR quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°7 et donne pouvoir à Alparslan COSKUN (fin du pouvoir donné par Marianne MAXIMI).

Jérôme GODARD quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°8 et donne pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA.

Charles-André DUBREUIL quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°7 et n°8 et donne pouvoir à Jérôme AUSLENDER.

Cécile LAPORTE quitte la séance avant le vote du premier vœu (fin du pouvoir donné par Catherine PINET-TALLON).

Rapport N° 4
RÉPONSE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND AUX 40 PROPOSITIONS DE LA CONVENTION CITOYENNE

Rapporteur : Charles-André DUBREUIL

Dans sa délibération du 25 juin 2021, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand a acté la création d'une Convention citoyenne pour amener les habitant.e.s à formuler des propositions d'orientations et des mesures concrètes pour conduire la transition du territoire, améliorer la vie des clermontoises et clermontois dans le contexte actuel et pour préparer l'avenir.

Dans cette délibération, il était attendu que des propositions soient formalisées à l'issue d'un processus de formation des participant.e.s sur l'action publique locale (la répartition des compétences, les modalités et les enjeux) ; cette « formation » devant être assurée par l'intervention d'experts sur les différents sujets identifiés ainsi que par la présentation par les services des démarches en cours au niveau de la Ville comme de la Métropole.

Aussi, il était prévu que les membres de la Convention organisent leurs réflexions :

> En s'auto-saisissant de sujets à leur convenance ;

> À partir de sujets définis par la Municipalité au regard des différents objectifs, projets en cours ou à venir dans les différents domaines d'intervention de la Ville. La délibération du 25 juin 2021 fixait le périmètre de ces sujets en matière de transition écologique, le renforcement et le développement des solidarités, ainsi que des nouvelles pratiques démocratiques.

Forts de ce mandat donné à la Convention citoyenne, les 70 membres tirés au sort ont travaillé durant six sessions, entre novembre 2021 et avril 2022. Une consultation numérique a également été organisée en février 2022 pour permettre aux habitants et forces vives du territoire de participer à la démarche en proposant des idées d'action à conduire. Enfin, une votation citoyenne a été organisée du 1er au 19 juin 2022, permettant de prioriser les sujets proposés par la Convention.

Les 40 propositions formulées par la Convention citoyenne ont été présentées au Conseil Municipal du 29 juin 2022, qui a pris acte du travail réalisé par les citoyens et citoyennes. Conformément à l'engagement pris par la Municipalité, des études ont été conduites pour chacune des propositions de la Convention afin de pouvoir apporter une réponse de la Collectivité en termes de possibilité de mise en œuvre et de calendrier. La présente délibération décrit de manière synthétique la réponse que la Ville entend donner aux différentes propositions de la Convention citoyenne. Les éléments plus détaillés pour chacune des propositions se trouvent dans l'annexe qui sera présentée sur table lors de la Commission.

1. LES PROPOSITIONS EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La Municipalité enregistre le fait que les propositions réalisées au titre de la transition écologique ont reçu le plus de votes lors de la votation citoyenne. Cela montre l'attente forte de la population pour conduire les transitions qui s'imposent pour une ville plus soutenable et sobre.
Ces préoccupations rejoignent les priorités du mandat porté par la Municipalité. En conséquence, nombre de propositions faites par la Convention rejoignent des projets en cours ou prévus. Néanmoins, certaines propositions de la Convention induisent une modification de calendrier ou d'approche de certains projets.

Les propositions de la Convention qui approfondissent les actions en cours ou prévues	
14*	Végétalisation des espaces publics du centre-ville
17	Création d'un espace de maraîchage bio dans Clermont-Ferrand
21	Sécuriser les pistes cyclables
25	Rendre la ville plus piétonne
28	Le budget carbone de la Collectivité
Les propositions de la Convention qui enrichissent les actions en cours ou prévues	
20	Accélérer et sanctuariser la mise en œuvre du réseau cyclable
24	Impliquer les habitants des quartiers dans la construction du plan de circulation et vélo
26	Sensibilisation des citoyens aux émissions carbone
Les propositions de la Convention qui n'étaient pas prévues dans le plan d'action de la Municipalité et qui seront réalisées dans des conditions et selon des modalités à déterminer après études complémentaires	
15	Végétalisation des espaces privés : création d'une canopée urbaine
19	Evolution de l'éclairage public
27	Les « Carbonautes » : mesure de l'empreinte carbone de 50 familles
Les propositions de la Convention qui nécessitent des études complémentaires car relevant d'une compétence métropolitaine	
16	Réguler et mieux penser les constructions dans la ville via le PLU métropolitain
22	Favoriser l'utilisation du vélo dans les quartiers sud en développant la couverture cyclable
23	Renforcer l'utilisation des parking-relais pour diminuer le trafic en ville
29	Collecter et valoriser nos restes alimentaires

** numérotation attribuée à l'action lors de la votation citoyenne*

2. LES PROPOSITIONS EN MATIÈRE DE TRANSITION SOCIALE

La Municipalité se reconnaît dans la volonté des conventionnés de conduire la transition écologique tout en recherchant des innovations sociales pour inclure tous les publics dans la transformation de la ville. Les propositions formulées par la Convention en matière de transition sociale soulignent l'importance de l'accompagnement des populations dans la dématérialisation des services, de la lutte contre les discriminations et les inégalités ainsi que la formation des publics les plus fragilisés.
Sur ces différents enjeux, la Commune peut agir, en tant qu'échelon de proximité au plus proche des citoyens, et en recherchant la mobilisation des autres acteurs concernés (l'État, le Département, …).

Les propositions de la Convention qui approfondissent les actions en cours ou prévues	
38*	Renforcer l'accompagnement des habitants dans les démarches administratives
Les propositions de la Convention qui enrichissent les actions en cours ou prévues	
31	Des tiers-lieux d'échanges conviviaux et dynamiques dans chaque quartier
32	La « Faites du citoyen » : un événement festif annuel et tournant par et pour la vie des quartiers
34	Des frigos solidaires dans les cinq quartiers (en libre-service et gratuits)
35	Le bus de clermont-citoyen : près de chez vous, pour vous toute l'année
Les propositions de la Convention qui n'étaient pas prévues dans le plan d'action de la Municipalité et qui seront réalisées dans des conditions et selon des modalités à déterminer après études complémentaires	
33	Plateforme de solidarités et d'entraide- « entraide.clermont »
37	Vers une offre de garde d'enfants adaptée aux ruptures de vie temporaires et aux horaires décalés
40	Jeunes ambassadeurs du numérique
Les propositions de la Convention qui nécessitent des études complémentaires car relevant d'une compétence métropolitaine	
30	Un label « entreprise apprenante »
39	Équipement numérique reconditionné

** numérotation attribuée à l'action lors de la votation citoyenne*

3. LES PROPOSITIONS EN MATIÈRE DE TRANSITION DÉMOCRATIQUE

La Municipalité souhaitait confier à la Convention citoyenne la co-conception des différentes priorités et outils de la démocratie participative à Clermont-Ferrand. Les propositions formulées par la Convention rejoignent plusieurs idées qui étaient inscrites dans le programme municipal, en venant les enrichir et les préciser. La Municipalité entend la volonté des conventionnés de ritualiser les démarches de participation et de les enrichir avec de nouveaux outils comme le droit de pétition et les consultations locales.

Aussi, la Convention citoyenne a mis l'accent sur la nécessité de faire participer les plus jeunes à la vie locale pour les sensibiliser aux enjeux démocratiques en les mettant en position d'acteurs. Par ailleurs, la Municipalité trouve particulièrement innovantes les propositions de la Convention portant sur la démocratie au travail, suggérant un lien entre démocratie participative sur le territoire et démocratie interne au sein de la ville, et plus généralement des employeurs. Cela rejoint une conviction de la Municipalité et les priorités de l'Administration qui souhaite développer le management participatif dans son organisation.

Les propositions de la Convention qui approfondissent les actions en cours ou prévues	
3	Ritualiser les démarches de participation – penser la convivialité
8	Créer cinq conseils de quartier
10	Revoir le site internet de la ville en cinq secteurs
12	Des employés municipaux acteurs et messagers du Budget participatif
Les propositions de la Convention qui enrichissent les actions en cours ou prévues	
2	Dans les écoles : impliquer les enfants et les accompagner dans des projets participatifs
6	Créer une instance de suivi et d'évaluation des politiques publiques
7	Point mobile d'information et de dialogue reliant des lieux « populaires »
11	Démocratie au travail : un management participatif pour s'adapter à la demande des agents et des usagers
36	Une information inclusive et accessible
Les propositions de la Convention qui n'étaient pas prévues dans le plan d'action de la Municipalité et qui seront réalisées dans des conditions et selon des modalités à déterminer après études complémentaires	
1	École de la participation citoyenne : actions de programmation adressées aux élus, agents, citoyens et enfants
5	Recourir régulièrement à la mise en œuvre de référendums
9	Cartographier les espaces citoyens (tiers-lieux, lieux de démarches de participation)
Les propositions de la Convention qui nécessitent des études complémentaires car relevant d'une compétence métropolitaine	
13	Valoriser la démocratie au travail sur le territoire de Clermont-Ferrand

** numérotation attribuée à l'action lors de la votation citoyenne*

4. CONCLUSION

Par cette délibération, la Ville de Clermont-Ferrand clôt la Convention citoyenne, un processus participatif inédit et fortement mobilisateur, engagé depuis juin 2021. La Ville de Clermont-Ferrand tient à saluer la qualité du travail réalisé par les membres de la Convention. Les 40 propositions sont le fruit de leurs réflexions et leurs engagements : la qualité de leur formulation et leur dimension quasi opérationnelle ont été rendu possibles grâce à la mobilisation importante des services, des élus et de nombreux acteurs qui ont accepté de s'investir dans le processus (experts, associations, acteurs socio-économiques, syndicats, …).

Si la Convention citoyenne est aujourd'hui terminée, la Ville de Clermont-Ferrand souhaite pour autant poursuivre et amplifier sa politique publique d'innovation démocratique. Elle le fera dans les prochains mois et jusqu'à la fin du mandat en cours :

- en réalisant les actions proposées par la Convention relevant de sa compétence, sous réserve d'études complémentaires pour certaines et en veillant à mobiliser les autres acteurs publics et privés concernés. Pour ce faire, un calendrier de réalisation des différentes propositions sera prochainement délibéré et un comité de pilotage ouvert sera mis en place ;

- en mettant en place une instance citoyenne d'évaluation des politiques publiques, qui sera chargée plus particulièrement de suivre la réalisation des 40 propositions de la Convention. Le lancement de cette instance sera délibéré au Conseil municipal de mars 2023 ;

- en développant de nouvelles instances participatives pour renforcer les démarches déjà engagées : les forums de territoire (conseils de quartier), délibéré au présent Conseil municipal, et le Conseil municipal de jeunes, délibéré au 1er semestre 2023 pour une mise en œuvre à partir de septembre 2023.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

TOTAL VOTANTS :	**0**	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	**0**	=	**Pour : 0**	+	**Contre : 0**		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint délégué

Charles-André DUBREUIL